

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° 336 pris en Conseil d'administration.

n° 336

Ministère ACTES DU POUVOIR LOCAL	Date de publication 8 avril 1938
Numéro JO n° 497 du 30/04/1938	Date du numéro 30 avril 1938

TEXTE INTÉGRAL

Le compte définitif des recettes et des dépenses du budget spécial des grands travaux sur fonds d'emprunt pour l'exercice 1936 est arrêté comme suit : Recettes 4,674,672 03 Dépenses 4,674,672 03 Excépent définitif des recettes Néant.